

# Loger les jeunes précaires en Seine-et-Marne

Bilan de la mise en oeuvre du dispositif de soutien au logement des jeunes de résidence-FJT de la CAF de Seine-et-Marne

Bilan 2022-2024



# Sommaire

Introduction et point méthodologique

p.3

Profil des jeunes bénéficiaires et impact sur le parcours

p.4

A l'usage, un dispositif support pour les équipes et rassurant pour les jeunes

p.13

Synthèse

p.15

Annexe : règlement de fonctionnement du dispositif

p.16



# Introduction et point méthodologique

En 2022, **la CAF de Seine-et-Marne s'est engagée auprès des résidences-FJT du territoire pour soutenir une action de sécurisation financière** des jeunes précaires souhaitant vivre ou vivant déjà en Foyer de Jeunes Travailleurs. La CAF a donc financé pendant trois ans un fonds de sécurisation des jeunes, porté opérationnellement par l'URHAJ Île-de-France et mis en place au sein des résidences-FJT.

Concrètement, **le fonds de sécurisation finance** :

- **des aides à l'accès** : dépôt de garantie, kit installation, avance APL,
- **une aide au maintien** (aide au paiement du loyer sur une durée d'un à trois mois).

Fin 2024, le fonds est arrivé à son terme. Un projet de renouvellement du dispositif est en cours, et le bilan dressé dans les pages qui suivent permettent de saisir **l'importance du renouvellement de cette action, essentielle pour les jeunes précaires du département.**

Le bilan s'appuie sur les données quantitatives que les résidences-FJT ont fait remonter à l'URHAJ pendant trois ans, et qui permettent de donner à voir **le profil des jeunes bénéficiaires et le types de difficultés qu'il-elle-s rencontrent.** Ces données sont présentées ci-dessous.

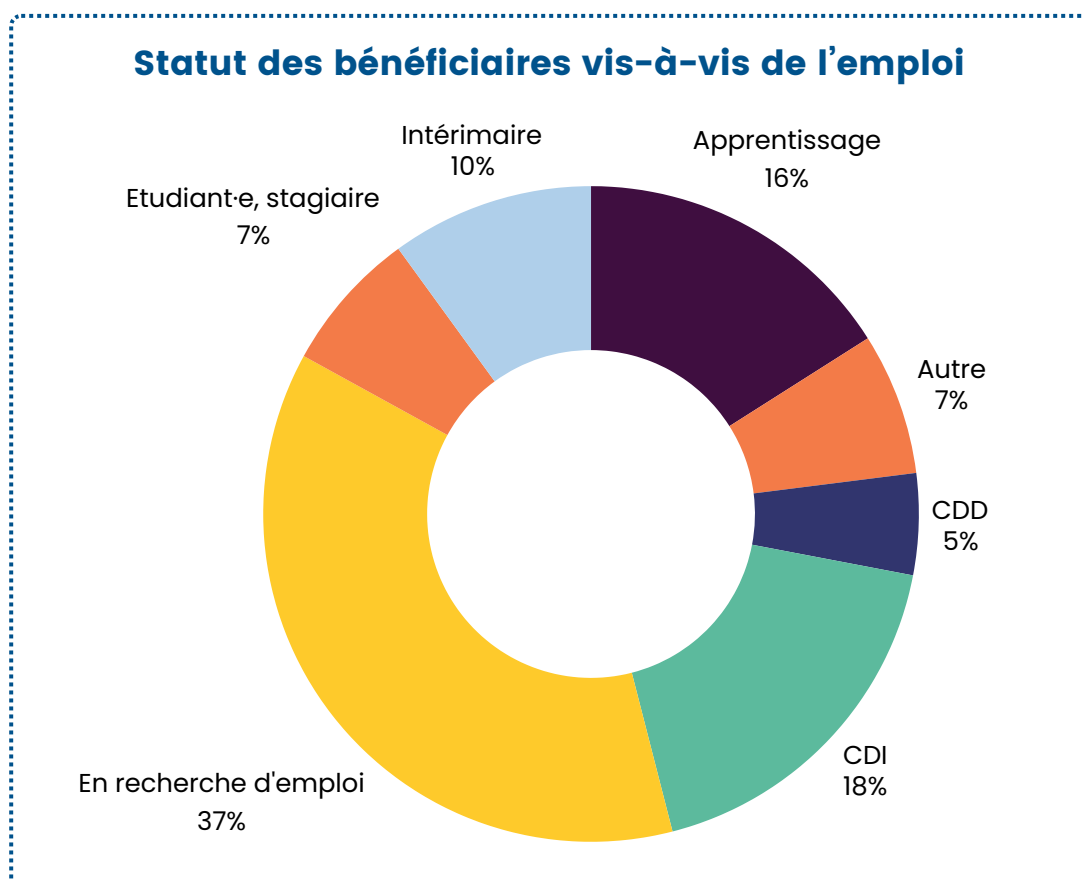
Pour aller plus loin et analyser l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes, l'URHAJ a également mené une **enquête qualitative via des entretiens** auprès **4 professionnel-le-s de résidence-FJT** et **8 jeunes bénéficiaires** au mois de mai 2024. Les quatre professionnel-le-s sont des intervenant-e-s socio-éducatif-ve-s ou des chargé-e-s de gestion locative qui mobilisent le fonds au quotidien. Ces professionnel-le-s, rencontré-e-s dans leurs résidence-FJT, nous ont mis en lien avec des jeunes bénéficiaires. Les jeunes interrogé-e-s ont bénéficié du fonds fin 2023 ou début 2024, pour une **aide à l'accès** (2 personnes interrogées), ou pour une **aide au maintien** (7 personnes interrogées, l'un des jeunes ayant bénéficié des deux aides).



# Profil des jeunes bénéficiaires et impact sur le parcours

**Au total, 291 jeunes ont bénéficié du dispositif**, dont 42% de femmes et 58% d'hommes. Il s'agit en large majorité de personnes seules (94%), bien que le fonds ait aussi soutenu 7 familles monoparentales, 8 couples sans enfants et 2 couples avec enfants. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 22 ans.

En moyenne, les jeunes bénéficiaires **percevaient 617€ de ressources par mois** (581€ pour les femmes et 641€ pour les hommes). Environ **un-e jeune sur quatre n'avait aucune ressource** au moment où il-elle-s ont perçu l'aide, et **plus d'un-e jeune sur trois était à la recherche d'un emploi**. Beaucoup ne touchent pas d'Allocations de Retour à l'Emploi (ARE).



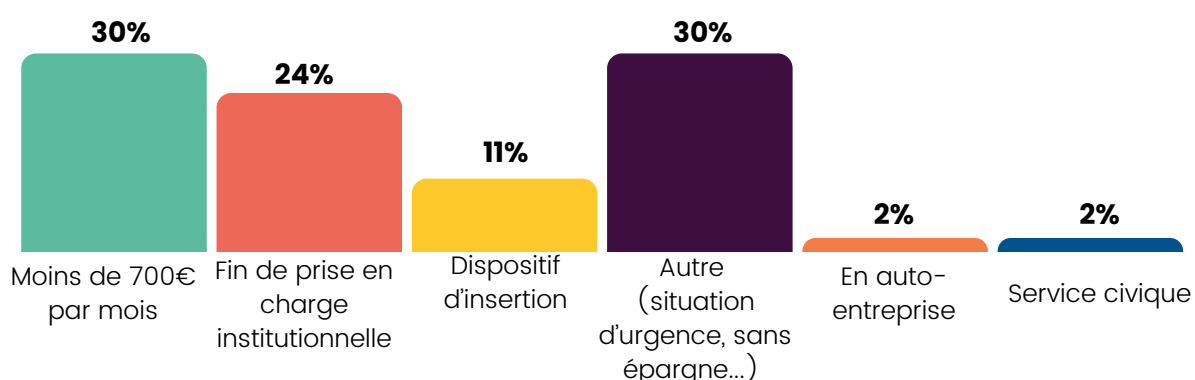
Si certains éléments sont communs à l'ensemble des bénéficiaires (des jeunes plus précarisé-e-s que la moyenne, avec souvent peu de soutien familial), il est intéressant de distinguer le profil des **jeunes bénéficiant de l'aide à l'accès** et **ceux bénéficiant de l'aide au maintien**.

## 1. Jeunes bénéficiaires de l'aide à l'accès



**89 jeunes ont bénéficié d'une aide à l'accès.** Pour rappel, les aides à l'accès disponibles sont le paiement du dépôt de garantie, le paiement d'un "kit d'installation" et une avance du montant de l'APL. En fonction des besoins des jeunes, les équipes peuvent mobiliser une aide, deux ou trois. Pour percevoir ces aides à l'accès, un "motif d'utilisation" doit être renseigné par le-la référent·e des jeunes bénéficiaires.

### Motifs d'utilisation d'une aide à l'entrée



**Près d'un tiers des bénéficiaires d'une aide à l'entrée percevaient moins de 700 euros par mois.** Parmi les "autres" motifs, on trouve aussi une part de jeunes percevant des ressources légèrement supérieures, mais ayant une difficulté supplémentaire (rupture familiale, urgence à se reloger, blocages administratifs, etc.). La fin de prise en charge institutionnelle (moins d'un an depuis la sortie de l'ASE) est le deuxième motif le plus mobilisé.

De l'avis des professionnel·le-s rencontré·e-s en entretien, les jeunes bénéficiaires d'une aide à l'accès ont tout à fait leur place en résidence-FJT, qui constitue le bon outil pour accompagner ces jeunes dans leur parcours d'insertion.

Pour ces jeunes, qui ont donc un profil très proche de celles et ceux qui sont accueilli·e-s classiquement en résidence-FJT, **seules les conditions financières d'entrée ne sont pas tout à fait réunies.** Il leur est financièrement plus compliqué d'assurer le paiement des premières dépenses d'emménagement dans un nouveau logement, pour des raisons qui varient en fonction des situations : absence de soutien familial, rupture du lien avec les institutions, mobilité résidentielle qui implique le paiement de deux loyers pendant un certain temps, embauche récente sans avoir encore perçu de salaire, etc.

“ .....

J'avais eu une jeune auto entrepreneuse par exemple, (...) c'était compliqué pour elle de payer le dépôt de garantie parce qu'elle avait déjà un logement et un loyer à payer (...). Ça l'a vachement aidée, parce qu'elle ne touchait presque rien à son arrivée. Elle vient de repartir au mois de février, au bout de presque de 2 ans, avec un salaire à 2400 euros net.

### Intervenante sociale

Pour la plupart de ces jeunes, **l'aide à l'accès permet donc d'éviter de se mettre en difficulté dès l'entrée**, et d'aborder le parcours d'insertion d'une manière plus sereine :



*Ça va leur sortir la tête de l'eau. Quand ils rentrent ils ont peu de ressources, donc pour ceux qui rentrent ça va représenter un reste à vivre plus important, pour se nourrir, pour payer le pass Navigo et tout. Et puis je pense que c'est moins anxiogène aussi.*

### Intervenante socio-éducatif



Toutefois, **parmi les bénéficiaires de l'aide à l'accès, on trouve aussi des jeunes en situation d'urgence et sans solution d'hébergement**, pour lesquels l'accès à une résidence-FJT représente la seule solution pour éviter une rupture de parcours :

“ .....

Quand on fait l'entretien de pré-admission, les jeunes ont souvent de l'argent de côté parce qu'ils avaient en tête qu'ils auraient un dépôt de garantie à payer, mais on voit aussi des jeunes qui arrivent dans des situations d'urgence. Dans ces cas-là il y avait un vrai besoin mais ils n'étaient pas prêts.

### Intervenante socio-éducatif



C'est le cas de A., jeune femme qui était enceinte de 6 mois au moment de son entrée en résidence-FJT, et dont la situation est racontée page suivante.

## A., jeune femme de 21 ans

*“c’est tellement mieux d’avoir trouvé l’appartement avant l’accouchement”*



A. vit en FJT depuis avril 2024. **Avant cela, elle était hébergée chez des proches** : « j’habitais chez un ami de mon père et sa femme. Ils ont quatre enfants, alors **je ne pouvais pas rester chez eux longtemps. J’étais déjà enceinte de 6 mois**, donc il fallait que je trouve un logement. »

**Cela faisait quelques mois qu’elle vivait dans cette famille, suite à la fin de sa prise en charge par l’Aide Sociale à l’Enfance.** Après l’annonce de sa grossesse, elle a mis fin à son apprentissage en pâtisserie pour se concentrer sur l’arrivée de son enfant.

Elle a entendu parler de la résidence-FJT par l’ami de son père, qui y avait habité plus jeune. **Cette structure accueille les familles monoparentales, et cette solution a représenté un soulagement pour A.** « L’entrée ça s’est super bien passé. J’ai un peu pleuré les premiers jours, mais ensuite ça a été. L’appartement est grand ! **Et c’est tellement mieux d’avoir trouvé l’appartement avant l’accouchement.** J’ai fait beaucoup de recherches pour trouver. »

L’aide du fonds de sécurisation a permis à A. d’accéder au logement : « Quand ils m’ont dit que je pouvais avoir le logement, **ils m’ont demandé si j’avais de l’argent pour le dépôt de garantie. J’ai dit que j’en avais pas trop.** Ça faisait un mois de loyer, **je ne m’attendais pas à devoir payer ce truc-là en plus.** Alors **quand elle m’a dit qu’il y avait une aide pour ça, ça m’a déstressé.** »

L’accouchement de A. était prévu pour juin 2024. Au moment de l’entretien, cela faisait un mois et demi qu’elle était entrée. « Je n’ai pas encore trop rencontré les gens d’ici, je suis très fatiguée avec la grossesse. Mais je sors souvent pour marcher, ça me fait du bien. »

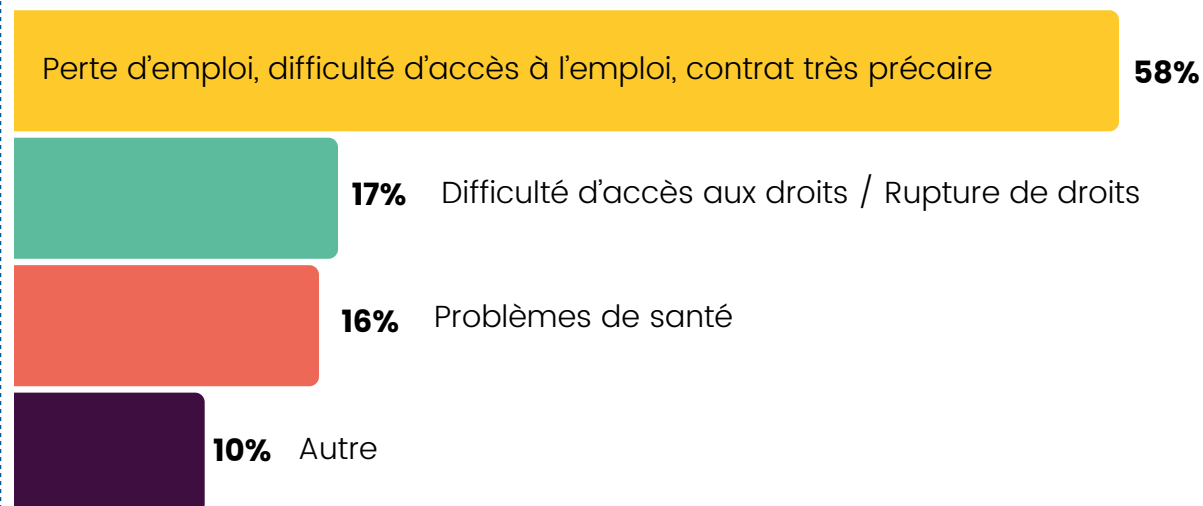
Elle sait s’appuyer sur sa référente en cas de besoin : « la gestion du budget ce n’est pas facile mais **je sollicite ma référente quand j’ai besoin !** ».

En synthèse, **les bénéficiaires d'une aide à l'accès n'auraient pas pu entrer en résidence-FJT sans l'aide du dispositif**, ou l'auraient fait dans des conditions qui les auraient pénalisé-e-s pendant plusieurs mois. Le fonds de sécurisation leur **permet de s'installer sans se mettre en difficulté pour certain-e-s, et d'éviter la rupture d'hébergement pour d'autres.**

## 2. Jeunes bénéficiaires de l'aide au maintien

**211 jeunes ont bénéficié d'une aide au maintien dans le logement.** Les motifs d'utilisation sont majoritairement liés à **l'insertion professionnelle (58%)**. Ce sont des jeunes qui pour la plupart perdent leur emploi (fin de CDD, licenciements). Un certain nombre de jeunes intérimaires ont également bénéficié du dispositif, leur situation précaire rendant leurs revenus extrêmement variables d'un mois sur l'autre. Par ailleurs, **17% jeunes sont dans des situations de rupture administrative** bloquant l'accès aux droits et à l'emploi, notamment des jeunes en attente de renouvellement de titre de séjour. Parmi les autres motifs, les questions de santé sont récurrentes, et concernent 16% des jeunes.

### Motifs d'utilisation d'une aide au maintien



**Les jeunes bénéficiaires d'une aide au maintien connaissent donc une situation de rupture** qui a eu un impact sur leurs ressources financières, avec deux principaux cas de figure :

- La perte d'emploi / la difficulté à trouver un emploi,
- Une autre problématique (santé, accès aux droits), qui le plus souvent va impacter la capacité à s'insérer professionnellement.

C'est également ce que donnent à voir les échanges avec les professionnel-le-s et les jeunes interrogé-e-s.





Dans le premier cas, ce sont **des jeunes pour lequel-le-s il y a eu un problème d'insertion professionnelle**. Les cas sont variés : fin de formation et difficulté à s'insérer, rupture de contrat, conflit avec l'employeur, etc. Dans ces cas de figure, **couplés avec une difficulté d'accès aux droits au chômage ou à une absence de droits dans certains cas, les jeunes se retrouvent sans ressources.**



*On peut avoir des jeunes en formation, des apprentis qui par exemple changent de patron en cours d'année. Le fonds de sécurisation on peut l'utiliser quand ils sont entre deux contrats, et qu'ils galèrent à retrouver un patron. C'est des moments où ils peuvent perdre la foi dans leur boulot. Ça va les booster, et leur faire sentir qu'ils sont lancés dans quelque chose et que ça serait bête de tout perdre.*

#### **Intervenant socio-éducatif**

Ainsi, pour ces jeunes **l'aide au maintien va permettre de rebondir, et de se relancer professionnellement**. C'est par l'exemple le cas de F., qui se lance dans un projet de reprise d'études après plusieurs années de petits boulots. **L'accompagnement du FJT et le « coup de pouce » du fonds de sécurisation lui ont permis de faire une première année de classe préparatoire :**



Cette classe préparatoire c'est 700 euros par an, et c'est intense comme rythme. Je voulais plus faire de petit boulot à côté parce que c'était trop dur avec la classe prépa. Et en quittant mon précédent poste j'ai cru que c'était une rupture conventionnelle, mais finalement j'ai dû démissionner. Je n'ai pas eu le chômage et je me suis retrouvée sans aucun revenu. Ma référente m'a aidé à faire le dossier RSA, moi je ne pensais pas y avoir droit, je croyais que c'était que pour les jeunes mamans ! Le RSA a mis longtemps à arriver et je n'avais pas de revenu. C'était stressant, si je payais mon loyer je ne pouvais pas manger ce mois-ci. Mais du coup à ce moment-là le FJT m'a donné deux mois d'aide. Heureusement, parce qu'à ce moment-là je n'avais rien d'autre.

**F., jeune femme de 25 ans**



Dans le deuxième cas de figure, **ce sont des jeunes pour lequel-le-s une autre problématique va entraîner un problème d'insertion professionnelle**. Comme les données quantitatives le montrent, les problèmes de **santé** sont récurrents, forçant les jeunes à s'arrêter. Les problèmes administratifs sont également fréquents, et sont particulièrement bloquants dans la mesure où ils coupent l'accès à tout autre type d'aide.



Dans ce cas, l'aide du fonds de sécurisation permet **d'assurer un relai avant l'accès au droit commun, et d'empêcher des ruptures de parcours** qui auraient pu mettre certain-e-s jeunes en grande difficulté. C'est par exemple le cas de D., qui a cumulé les problématiques sur une même année :

## D., jeune homme de 25 ans

*« Quand j'étais malade je ne pensais qu'à comment payer mon loyer. Heureusement qu'il y avait ma référente pour m'aider. »*



D. est arrivé en Île-de-France en 2021, à la suite d'un CAP à Angers aux Compagnons du Devoir : **« C'était vraiment pas facile mais j'avais beaucoup d'admiration pour cette formation, c'était vraiment très professionnel, très carré. C'est une expérience unique, j'ai beaucoup aimé. »** Il souhaitait poursuivre cette formation en métallurgie par un brevet professionnel, pour lequel il devait venir travailler en Île-de-France, à Brétigny-sur-Orge : **« Je n'avais pas tellement envie de quitter Angers, mais je voulais absolument faire le brevet professionnel, puis retourner aux Compagnons pour faire mon Tour de France. »**

Il s'installe dans une résidence-FJT de Seine-et-Marne. **En cours février, il tombe malade : « J'ai une insuffisance rénale qui nécessite une greffe. Au début je n'avais pas vraiment accepté la maladie, donc je continuais à travailler comme si tout allait bien. Mais en juin, ça s'est empiré, je suis resté un mois à l'hôpital et j'avais plus de ressources. »**

Sa **maladie coupe net son projet d'insertion** : « *Le temps d'attendre la greffe, je suis sous dialyse donc **je dois être chez moi tous les jours à 18h. Parce qu'en fait je peux travailler, mais avec les 2 heures de transports je n'ai pas le temps d'être chez moi pile à 18h.** (...) J'y ai pensé à me rapprocher, mais j'étais vraiment très malade, et j'avais pas du tout envie de déménager. **Ici ils m'ont beaucoup aidé et j'avais trop peur de me retrouver seul ailleurs,** avec que des nouvelles têtes. »*

L'aide du fonds de sécurisation intervient donc en juin, quand D. est à l'hôpital sans aucune ressource « **Pour pas que je me retrouve avec une dette en rentrant de l'hôpital. Je vivais sur mes économies à ce moment-là, donc ça m'a vraiment soulagé.** Si tu as de la famille ici ça va, mais sinon ça peut être très compliqué. **Quand j'étais malade je ne pensais qu'à comment payer mon loyer, comment renouveler mes papiers... Heureusement qu'il y avait ma référente pour m'aider.** »

En effet, en plus des difficultés de santé rencontrées par D., **l'arrêt de sa formation le met en difficulté d'un point de vue administratif.** Détenteur d'un titre de travailleur temporaire d'un an, **il faut que D. retrouve rapidement un travail pour le renouveler. Sa référente au sein de la résidence-FJT le met donc en lien avec la Mission Locale** de la commune, et **il commence un parcours CEJ** peu de temps après sa sortie de l'hôpital. « *J'aime bien parce qu'il faut faire quelque chose, et moi j'ai besoin de m'investir dans quelque chose donc c'est super. **Avec eux je cherche du travail, je vais à des portes ouvertes.** J'ai même reçu 1 300€ de la région pour payer mon permis de conduire. Là j'ai vu passer une offre pour une association qui gère des vélos, c'est juste à côté du FJT ça serait top. C'est pas un temps plein, ça me permettrait de reprendre des formations en mêmes temps. »*

En synthèse, **la mobilisation d'une aide au maintien permet aux jeunes bénéficiaires de minimiser l'impact d'une rupture dans le parcours d'insertion ou d'un accident de la vie**, en leur **ôtant le poids du paiement du loyer pendant un à trois mois**. Cela leur « **laisse le temps de rebondir** » **en réenclenchant un parcours d'insertion**. Toutefois dans des situations de rupture administrative, les 3 mois peuvent être insuffisants au vu des délais de traitement des dossiers en préfecture.



# A l'usage, un dispositif support pour les équipes et rassurant pour les jeunes

## 1. Un fonds qui s'adapte aux besoins des équipes et des jeunes

Après trois ans de fonctionnement, **le bilan est très satisfaisant**. Un temps d'appropriation par les équipes a été nécessaire, et des modifications du fonctionnement ont été apportées en accord avec la CAF de Seine-et-Marne pour qu'il corresponde au mieux aux besoins. La liste des modifications apportées est disponible dans le règlement de fonctionnement.

A l'usage, nous réalisons que **toutes les structures n'ont pas les moyens de mettre en place les aides de la même manière** : le kit installation par exemple, représente une charge de gestion trop importante pour des petites structures ; pour d'autres ce sera l'avance APL. Toutefois, **chacune soutient l'intérêt des aides à l'accès comme des aides au maintien et utilise au moins 2 types d'aides**. Pour la poursuite du projet en 2025, l'URHAJ a souhaité supprimé la modalité d'avance APL qui est très complexe à mettre en oeuvre.



De même, l'URHAJ a proposé des **temps de réunions récurrentes** avec les équipes des différentes résidences, pour assurer **l'appropriation du dispositif** lorsque de nouveaux professionnels rejoignent les équipes. Après le nécessaire temps d'appropriation du fonds, les équipes s'accordent à dire que le fonds est facile d'usage et ne représente pas trop de temps de gestion :

“ .....

*On a juste ce tableau à remplir, c'est beaucoup plus simple que d'autres types d'aides où il faut un code qu'on demande aux jeunes... Pour ce fonds je n'ai même pas besoin d'une connexion internet.*

**Intervenante socio-éducatif**

*On a fait une réunion où l'URHAJ est venu présenter le dispositif, et au début je me suis beaucoup servi de la plaquette de présentation du fonds, mais après je n'ai plus eu besoin.*

**Intervenant socio-éducatif** ”

## 2. Un dispositif support de l'accompagnement réalisé en résidence-FJT

L'impact du fonds de sécurisation sur le parcours des jeunes a été présenté dans la partie précédente, mais certains **impacts indirects** méritent d'être mis en lumière. D'abord, l'intégralité des jeunes rencontré·e·s ont souligné l'aspect « **rassurant** » de l'aide qui leur a été apportée :

“ .....  
J'ai été très rassuré d'apprendre qu'il y avait un fonds, je savais que je pouvais payer pour un ou deux mois en priorisant le loyer sur la nourriture.

**J. jeune homme de 20 ans**

*J'ai dit à ma référente que je pensais à partir d'ici parce que je savais pas comment payer le loyer. Je pensais à partir à Argenteuil dormir chez des copains. Elle m'a dit qu'elle avait une solution le temps que mes papiers arrivent, franchement ça m'a aidé.*

**M. jeune homme de 21 ans**



Cet aspect sécurisant n'est pas à négliger, dans la mesure où cela a un **impact sur la relation d'accompagnement** construite entre le-la référent·e et les jeunes. Pour les professionnel·le·s rencontré·e·s, le dispositif représente un **soutien à l'accompagnement des jeunes vivant dans les résidences-FJT**, puisqu'il va permettre de nourrir la **relation de confiance** entre les référent·e·s et les jeunes accompagné·e·s.

“ .....  
On peut leur parler du fonds de sécurisation même quand ils n'en ont pas besoin, en amont, c'est un gage de sérénité. On peut leur dire "voilà les accidents de la vie ça arrive, nous on pourra mettre ça en place".

**Intervenant social**

*On s'était beaucoup interrogée pour une jeune, parce qu'elle avait déjà bénéficié d'une aide de ce type, et on se disait qu'elle s'était remise en difficulté en faisant de mauvais choix. Mais en même temps elle adhère à l'accompagnement, on la sent prête à faire de son mieux et ça nous permet de travailler avec elle.*

**Intervenante sociale**

## En synthèse

**Après trois ans de mobilisation du fonds de sécurisation, le bilan est positif.** Le montant de l'enveloppe avait été légèrement surévalué au lancement du dispositif, mais **il a permis de répondre aux besoins de 289 jeunes, pour accéder ou se maintenir en résidence-FJT.** Les modifications apportées au fonctionnement et l'attention portée par la CAF à l'adaptation du dispositif aux besoins, sont autant de facteurs qui en ont garanti le succès. **Les échanges avec les professionnel-le-s et les jeunes ont mis en lumière l'intérêt du fonds, tant d'un point de vue de l'impact sur les parcours des jeunes, que de sa plus-value sur l'accompagnement socio-éducatif.**

Fort de ces constats, **l'URHAJ Île-de-France et ses adhérents de Seine-et-Marne ont sollicité la CAF pour un renouvellement du dispositif pour trois ans**, en espérant que la CAF de Seine-et-Marne pourra poursuivre son engagement auprès des jeunes précaires du département via ce fonds de sécurisation.






Tellement  
que du  
logement !

**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France



166 rue de Charonne  
75011 Paris

 01 42 16 86 66

 [habitatjeunes-idf.fr](http://habitatjeunes-idf.fr)

 [contact@urhaj-idf.fr](mailto:contact@urhaj-idf.fr)



## Partenaires opérationnels

